

IMMIGRATION EN CANADA

Par M. BOULANGER:

Quel est le nombre des immigrants entrés au Canada, chaque mois, depuis le 1er août 1930 jusqu'au 1er juillet 1931?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

BUREAU DE POSTE DE RIVIÈRE-CAPLAN, P.Q.

Par l'hon. M. MARCIL:

Copie des pétitions que le ministère des Postes a reçues relativement au bureau de poste de la Rivière-Caplan, Québec, depuis le 1er août dernier?

LE RECENSEUR À NEW-RICHMOND, P.Q.

Par l'hon. M. MARCIL:

Copie de la lettre adressée à M. C. G. McKenzie, de New-Richmond, Québec, à M. G. M. Kempfer, commissaire du recensement pour le comté de Bonaventure, au sujet de sa demande d'emploi en qualité de recenseur pour New-Richmond, Québec.

POSTE RURALE D'HONFLEUR

Par M. BOULANGER:

Copie de tous rapports, correspondance, et autres documents ou écrits concernant l'établissement d'un service de la poste rurale à Honfleur, comté de Bellechasse.

CONFÉRENCE IMPÉRIALE.—PREMIER MINISTRE INTÉrimAIRE

Par M. POULIOT:

Copie du décret ministériel nommant le très honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) premier ministre intérimaire, pendant que le très honorable premier ministre assistait à la Conférence impériale à Londres, l'autonne dernier.

RAPPORT DE GÉRARD SIMARD

Par M. DUFF (pour l'hon. M. Marcil):

Copie du rapport de l'enquête que M. Gérard Simard, commissaire du ministère des Postes, a faite concernant le bureau de poste de Saint-Godfroid, comté de Bonaventure, Québec.

M. PATRICK FLYNN

Par M. DUFF:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, etc., entre certaines personnes du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse, et le ministre des Postes et ses fonctionnaires au sujet de M. Patrick Flynn, maître de poste à Salmon-River-Lake, et l'accusant de manquements dans l'exercice de ses fonctions de maître de poste.

POSTE RURALE DE SAINT-CAMILLE

Par M. BOULANGER:

Copie de tous rapports, correspondance, et autres documents ou écrits concernant l'établissement d'une ligne postale rurale à Saint-Camille, comté de Bellechasse.

M. BOULANGER: Du consentement de la Chambre, je voudrais retirer la motion n° 7, inscrite à mon nom.

M. l'ORATEUR: La motion n° 7 est retirée.

DEMANDE DE DOCUMENTS

CHEMIN DE FER NATIONAUX CANADIENS.—LA GARE DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP

M. POULIOT demande:

Copie des rapports de l'ingénieur de district à l'ingénieur en chef et de celui-ci au sous-ministre des Travaux publics détaillant le crédit de 1931 pour réparations au quai de Rivière-du-Loup.

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): J'ai peine à croire que nous devions déposer maintenant des conclusions et des rapports comme ceux que l'on mentionne, touchant des travaux qui ne sont ni terminés ni entrepris. Je ne crois pas que cela serait conforme à l'intérêt public.

M. POULIOT: Je prends la parole sur un point de règlement. J'aurais pu, lorsque le crédit a été discuté, demander au ministre de donner lecture de tout le rapport de l'ingénieur; je n'ai pas voulu exiger cela. On nous permet toujours de voir les dossiers. Je ne demande pas au ministre de se mettre à mal pour cela. Au contraire, il a fait rembourser ce qui a été dépensé mal à propos dans mon comté, et je l'en félicite.

M. l'ORATEUR: La motion ne prête pas à débat. M. Pouliot propose, appuyé par M. Casgrain, que la Chambre ordonne le dépôt des rapports de l'ingénieur de division adressés à l'ingénieur en chef, et les rapports de ce dernier au sous-ministre des Travaux publics, détaillant le crédit figurant aux prévisions budgétaires de 1931-1932, pour réparations au quai de la Rivière-du-Loup. La motion sera-t-elle adoptée?

(La motion n'est pas adoptée.)

M. POULIOT: S'il arrive de nouveaux ennuis à mon honorable ami, il ne pourra m'en blâmer.

LE RAPPORT DE W. R. LITTLE

M. BROWN demande:

Copie du rapport fait par M. W. R. Little, du ministère de l'Immigration, couvrant l'enquête tenue à Glasgow, en Ecosse, au mois d'avril 1930, sur des plaintes portées par M. A. M. Graham.

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Réservez cette motion, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Immigration a quelque chose à dire avant que ce rapport puisse être déposé. Une partie des renseignements sont de nature confidentielle.

M. l'ORATEUR: La motion est réservée.